

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00031 Numéro SIREN : 817 473 242 Nom ou dénomination : AIGP GROUP
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/023299

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/023299**
n°de gestion : **2016B00031**
n°SIREN : **817 473 242 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 29/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AIGP GROUP - Société par actions simplifiée
8 chemin Des Tard-venus 69530 Brignais -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5495212

23 299
 Copie certifiée conforme
 à l'original
 T. LAFAY
 Président Aigp Group
 le 27/07/2020

BILAN - ACTIF

	Valeurs Brutes	31/12/2019 amortissements et provisions	Valeurs Nettes	31/12/2018
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
matériel transport	9 690,00	8 796,00	894,00	4 124,00
matériel bureau & informatique	1 498,00	915,44	582,56	1 081,89
	11 188,00	9 711,44	1 476,56	5 205,89
Immobilisations financières				
Titres de participations	49 653,25		49 653,25	25 000,00
	49 653,25	0,00	49 653,25	25 000,00
IMMOBILISATIONS Total I	60 841,25	9 711,44	51 129,81	30 205,89
Créance Clients	110 413,19	0,00	110 413,19	87 934,66
Comptes TVA débiteurs	1 488,80	0,00	1 488,80	1 388,58
Créances diverses	39 544,70		39 544,70	1 614,00
CREANCES Total II	151 446,69	0,00	151 446,69	90 937,24
Valeurs mobilières de placement				
Comptes bancaires	134 574,12	0,00	134 574,12	129 301,91
Charges constatées d'avance				
	343,33		343,33	320,00
Total III	134 917,45	0,00	134 917,45	129 621,91
TOTAL ACTIF (I + II)	347 205,39	9 711,44	337 493,95	250 765,04

BILAN - PASSIF

		31/12/2019	31/12/2018
Capital		40 000,00	40 000,00
Réserve légale		4 000,00	4 000,00
Autres réserves		27 392,18	21 229,63
Résultat de l'exercice		144 740,92	86 162,55
Capitaux propres	Total I	216 133,10	151 392,18
Provisions pour risques			
Provisions	Total II	0,00	0,00
Dettes financières		444,74	193,76
Dettes diverses		0,00	0,00
Dettes fournisseurs		7 313,61	7 300,54
Dettes sociales et fiscales		109 654,45	88 860,87
Dettes sur immobilisations		990,00	0,00
Autres dettes		2 958,05	3 017,69
Dettes	Total III	121 360,85	99 372,86
Produits constatés d'avance			
	Total IV	0,00	0,00
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)		337 493,95	250 765,04

COMPTE DE RESULTAT

	Ex.2019	Ex.2018
Prestations Services	322 843,00	307 617,00
Produits annexes	12 901,17	7 884,11
Chiffres d'affaires	335 744,17	315 501,11
Reprise provision et transfert de charges	0,00	5 469,09
autres produits	1 145,02	0,40
autres produits d'exploitation	1 145,02	5 469,49
Produits d'exploitation	336 889,19	320 970,60
Achat marchandises et variation stock		
Autres achats et charges externes	32 628,11	35 929,75
Impôts et taxes	5 399,24	5 214,53
Charges du personnel	188 203,59	243 712,24
Dotation aux amortissements	3 729,33	3 646,11
Dotation aux provisions	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,42
Charges d'exploitation	229 960,27	288 503,05
Résultat d'exploitation	106 928,92	32 467,55
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	31,85%	10,29%
Produits financiers	65 000,00	60 000,00
Charges financières		
Résultat financier	65 000,00	60 000,00
Résultat courant avant impôts	171 928,92	92 467,55
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Impôts sur les bénéfices	27 188,00	6 305,00
Résultat net	144 740,92	86 162,55
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	43,11%	27,31%

AIGP

>>> group

SAS au capital de 40.000 €

115, rue Barthélémy Thimonnier
69530 BRIGNAIS
RCS Lyon - Siret 817 473 242 00029

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020

Messieurs,

Nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous demander notamment d'approuver les comptes et d'affecter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les convocations habituelles vous ont été adressées et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais prescrits.

1 PRESENTATION DES COMPTES :

Le chiffre d'affaires hors taxes ressort à 335 744€ avec un total des produits d'exploitation de 336 889€.

Le résultat d'exploitation s'élève à + 106 929€.

Le résultat financier est de 65 000 € et résultat exceptionnel est à 0€

Au final le résultat net s'établit à + 144 741€.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinques du code général des impôts nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

A savoir que pour la détermination du résultat fiscal, le montant des réintégrations de certains frais généraux (loyers et amortissements excédentaires des véhicules pour 2 529€ et TVTS 2 089€) s'élève à 4.618€.

Il est à remarquer que l'effectif moyen de l'exercice s'élève à 2 salariés, et que la masse salariale, charges comprises, s'élève à 188 204€.

2 SITUATION DE LA SOCIETE :

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le développement des activités opérationnelles du groupe a été marqué par :

- La souscription au capital à hauteur de 25% lors de la création en juin 2019 de la SAS ARCHImade Architectes, SAS au capital de 20.000€ implantée à Bernin,
- La création en octobre 2019 d'une nouvelle filiale, détenue à 100%, au capital de 20.000CHF la Sarl AIGP Ingénierie, implantée à Carouge (canton de Genève),
- La création en décembre 2019 d'une nouvelle filiale, détenue à 99%, au capital de 1.000€ la SCI FONCIERE AIGP implantée à Brignais.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

R.A.S

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

R.A.S

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Avec ses récentes prise de participations, AIGP Group et ses filiales vont continuer de développer leur portefeuille clients.

3 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE :

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de 144.740,92 € de l'exercice clos le 31/12/2019 comme suit :

- dotation au poste « Autres réserves »: 34.740,92 €;
- dividende total revenant aux actionnaires : 110.000,00 € ;

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à 27,50 € par action.

Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

- Exercice 2018 : un dividende de 20 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 80.000€ au global.
- Exercice 2017 : un dividende de 15 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 60.000€ au global.
- Exercice 2016 : aucune distribution.

4 FILIALES ET SOCIETES CONTRÔLEES EN FRANCE ET A L'ETRANGER :

Les filiales de l'activité « Ingénierie » ont enregistré un CA global de 2.289k€ en hausse de 22% par rapport à 2018 pour un résultat net global de 251k€ en hausse de 45% par rapport à 2018. Pour ses 3 mois d'exploitation sur 2019 la filiale d'Architecture enregistre un CA de 94k€ et un résultat net de 14k€.

La filiale Ingénierie implantée à Carouge (Suisse) a sur 2.5 mois d'exploitation en 2019 généré un CA de 81k€ et un résultat net de -0,3k€, s'expliquant par les frais de création enregistrés en charge sur l'exercice 2019 pour 19k€.

5 INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS : (Loi LME)

Voir tableau ci-après.

**Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients
mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce**

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture du 31/12/2019 dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)**

	Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date du 31/12/2019 dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date du 31/12/2019 dont le terme est échu					
Tranche de retard de paiement	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1j. et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1j. et plus)
Nombre de factures concernées	3				1	1	3					0
Montant total en € des factures concernées (TTC)	1 686,40				690,00	690,00	3 777,59					0,00
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	4,67%	0,00%	0,00%	0,00%	1,91%	1,91%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,94%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%



6 DIVERS :

OPERATIONS D'ATTRIBUTIONS D'ACTIONS OU D'OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE

Néant.

POINT DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nouvelle convention intervenue au cours de l'exercice :

Convention de prestation de services et d'assistance à notre filiale ARCHImade Architectes notamment dans les domaines administratifs, juridiques, comptables et fiscaux pour une rémunération annuelle de 6.000€ht.

POINT ET EXAMEN DES MANDATS

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance au terme de cette assemblée générale.

Nous ouvrirons ensuite le débat, puis nous passerons au vote des projets de résolutions qui vous seront présentées.

Rapport établi le 06 mars 2020

Le Président
Thierry LAHY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry LAHY', written over a horizontal line.



Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 €
RCS Lyon - Siret 817 473 242 00029
Siège social : 115, rue Barthélemy Thimonnier
69530 BRIGNAIS

**EXTRAIT DU
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 25 JUIN 2020**

Les associés d'AIGP Group se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social au 115, rue Barthélemy Thimonnier, 69530 BRIGNAIS sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée à l'entrée en séance.

M. Thierry LAHY préside la séance en sa qualité de Président de la société.

M. Ludovic VIALLE est nommé scrutateur et M. Thomas BARRILLON assure les fonctions de secrétaire.

Le commissaire aux comptes, cabinet AGILI(3F), régulièrement convoqué, n'est pas présent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentent 4.000 actions et 4.000 droits de vote, soit plus de la moitié des actions ayant droit de vote, de sorte que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2019
-

Le Président donne alors lecture du rapport de gestion exposant la situation de la société au cours de l'exercice écoulé et donne connaissance du tableau des résultats de la société.

Puis le Président donne lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la société.

Le Président fait état de la pandémie du Covid-19 qui a eu le temps du confinement que peu de répercussions sur le volume d'activité de la société. Pour ses filiales, l'activité ingénierie a été pour l'instant très peu impactée, l'activité assistance technique a connu une baisse de moitié et depuis juin a quasiment retrouvé son niveau d'avant crise. La continuité d'exploitation n'est donc pas compromise.

Au terme de ce point, le Président déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale,
sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 144.740,92 € de l'exercice clos le 31/12/2019 comme suit :

- dotation au poste « Autres réserves »: 34.740,92 €
- dividende total revenant aux actionnaires : 110.000,00 €.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à 27,50 € par action.

Il sera mis en paiement ce jour, après déduction du prélèvement fiscal unique (PFU) de 30% composé des prélèvements sociaux de 17,2 % et, de l'impôt sur le revenu de 12,8% sauf dispense.

Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les 3 exercices précédents ont été les suivantes :

- Exercice 2018 : un dividende de 20 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 80.000€ au global,
- Exercice 2017 : un dividende de 15 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 60.000€ au global,
- Exercice 2016 : aucune distribution.

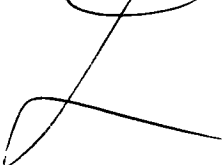
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent Procès-Verbal, signé par les membres du bureau après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président
Thierry LAHY



AGILI(3F)

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Lyon

Cordeliers Building

1, rue des Quatre Chapeaux

69002 LYON

S.A.S. au capital de 324 600 €

SIREN 840 062 442 RCS LYON

*Copie certifiée conforme
à l'originale
T. LAHY
Président
25/06/2020*

AIGP GROUP (EX ER2T GROUP)

S.A.S. au capital de 40 000 €

115, rue Barthélémy Thimonnier

69530 BRIGNAIS

817 473 242 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

AIGP GROUP (EX ER2T GROUP)

S.A.S. au capital de 40 000 €
115, rue Barthélémy Thimonnier
69530 BRIGNAIS
817 473 242 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société AIGP GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AIGP GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations financières » de votre annexe expose les modalités d'estimation et de dépréciation des titres de participations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

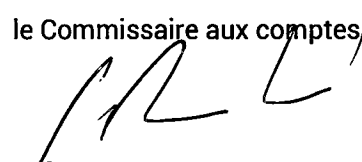
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 11 mars 2020,

le Commissaire aux comptes



AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

BILAN - ACTIF

	Valeurs Brutes	31/12/2019 amortissements et provisions	Valeurs Nettes	31/12/2018
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
matériel transport	9 690,00	8 796,00	894,00	4 124,00
matériel bureau & informatique	1 498,00	915,44	582,56	1 081,89
	11 188,00	9 711,44	1 476,56	5 205,89
Immobilisations financières				
Titres de participations	49 653,25		49 653,25	25 000,00
	49 653,25	0,00	49 653,25	25 000,00
IMMOBILISATIONS Total I	60 841,25	9 711,44	51 129,81	30 205,89
Créance Clients	110 413,19	0,00	110 413,19	87 934,66
Comptes TVA débiteurs	1 488,80	0,00	1 488,80	1 388,58
Créances diverses	39 544,70		39 544,70	1 614,00
CREANCES Total II	151 446,69	0,00	151 446,69	90 937,24
Valeurs mobilières de placement				
Comptes bancaires	134 574,12	0,00	134 574,12	129 301,91
Charges constatées d'avance				
	343,33		343,33	320,00
Total III	134 917,45	0,00	134 917,45	129 621,91
TOTAL ACTIF (I + II)	347 205,39	9 711,44	337 493,95	250 765,04

BILAN - PASSIF

		31/12/2019	31/12/2018
Capital		40 000,00	40 000,00
Réserve légale		4 000,00	4 000,00
Autres réserves		27 392,18	21 229,63
Résultat de l'exercice		144 740,92	86 162,55
Capitaux propres	Total I	216 133,10	151 392,18
Provisions pour risques			
Provisions	Total II	0,00	0,00
Dettes financières		444,74	193,76
Dettes diverses		0,00	0,00
Dettes fournisseurs		7 313,61	7 300,54
Dettes sociales et fiscales		109 654,45	88 860,87
Dettes sur immobilisations		990,00	0,00
Autres dettes		2 958,05	3 017,69
Dettes	Total III	121 360,85	99 372,86
Produits constatés d'avance			
	Total IV	0,00	0,00
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)		337 493,95	250 765,04

COMPTE DE RESULTAT

	Ex.2019	Ex.2018
Prestations Services	322 843,00	307 617,00
Produits annexes	12 901,17	7 884,11
Chiffres d'affaires	335 744,17	315 501,11
Reprise provision et transfert de charges	0,00	5 469,09
autres produits	1 145,02	0,40
autres produits d'exploitation	1 145,02	5 469,49
Produits d'exploitation	336 889,19	320 970,60
Achat marchandises et variation stock		
Autres achats et charges externes	32 628,11	35 929,75
Impôts et taxes	5 399,24	5 214,53
Charges du personnel	188 203,59	243 712,24
Dotation aux amortissements	3 729,33	3 646,11
Dotation aux provisions	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,42
Charges d'exploitation	229 960,27	288 503,05
Résultat d'exploitation	106 928,92	32 467,55
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	31,85%	10,29%
Produits financiers	65 000,00	60 000,00
Charges financières		
Résultat financier	65 000,00	60 000,00
Résultat courant avant impôts	171 928,92	92 467,55
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Impôts sur les bénéfices	27 188,00	6 305,00
Résultat net	144 740,92	86 162,55
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	43,11%	27,31%

ANNEXES

Faits caractéristiques de l'exercice

En juin 2019, l'assemblée générale a décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale AIGP Group et de transférer le siège social au: 115 rue Barthélemy Thimonnier, 69530 BRIGNAIS.

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
- Actions composant le capital social en début d'exercice	4 000	10
- Actions composant le capital social en fin d'exercice	4 000	10

Effectif Moyen

(Décret 83-1020 du 29/11/1983 - Article 24-22)

	Personnel salarié Ex.2018	Personnel salarié Ex.2019
- Cadres	2	1,67
- Employés	0	0,17
Total	2	2

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

- La méthode de dépréciation des clients et autres créances retenue:

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La société n'a pas mis en œuvre la méthode des amortissements par composants.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou d'apport.

La valeur des immobilisations financières est appréciée en référence à leur valeur d'utilité.

Si cette dernière s'avère inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée.

S'agissant des participations stratégiques, leur valeur d'utilité est appréciée en référence à la quote-part de situation nette et aux perspectives d'évolution des sociétés détenues.

ANNEXE - IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports création, virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>						
- Concessions et droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>						
- Matériel de transport	9 690,00		0,00			9 690,00
- Matériel de bureau & informatique	1 498,00		0,00			1 498,00
	11 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 188,00
<u>Immobilisations financières</u>						
- Titres de Participations	25 000,00		24 653,25			49 653,25
	25 000,00	0,00	24 653,25	0,00	0,00	49 653,25
TOTAL	36 188,00	0,00	24 653,25	0,00	0,00	60 841,25

ANNEXE - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations Corporelles	5 982,11	3 729,33		9 711,44
TOTAL	5 982,11	3 729,33	0,00	9 711,44

Ventilation des dotations aux amortissements	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations Incorporelles			
Immobilisations Corporelles	3 729,33		
TOTAL	3 729,33	0,00	0,00

ANNEXE - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
- Provisions pour dépréciation actif circulant				
Prov.pour dépréciation	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE - Etat des Charges à payer et Produits à recevoir

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts et Dettes auprès des établissements financiers	444,74
Dettes fournisseurs	3 600,00
Dettes fiscales et sociales	33 507,40
Charges à payer	2 849,00
TOTAL	40 401,14

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances Clients	106 635,60
Divers produits à recevoir	140,40
TOTAL	106 776,00

ANNEXE - Etat des Échéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
- Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
De l'actif circulant	0,00	0,00	
- Créances Clients	110 413,19	110 413,19	0,00
- Comptes TVA débiteurs	1 488,80	1 488,80	0,00
- Autres débiteurs	39 544,70	39 544,70	0,00
	151 446,69	151 446,69	0,00
Charges constatées d'avance	343,33	343,33	0,00
TOTAL	151 790,02	151 790,02	0,00

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
auprès des établissements de crédit:				
- à 2 ans maximum de l'origine	444,74	444,74	0,00	
Dettes fournisseurs	7 313,61	7 313,61	0,00	
Dettes fiscales et sociales	109 654,45	109 654,45	0,00	
Groupe et associés	990,00	990,00	0,00	
Autres dettes	2 958,05	2 958,05	0,00	
TOTAL	121 360,85	121 360,85	0,00	0,00

ANNEXE - Charges & Produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou Produits d'exploitation	343,33	0,00
Charges ou Produits financiers		
Charges ou Produits exceptionnels		
	343,33	0,00

ANNEXE - Engagements Financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Avals et cautions	
Autres engagements donnés:	23 786,68
	23 786,68

La convention collective SYNTEC à laquelle est rattachée AIGP Group stipule dans son art.22 que des droits à indemnité de départ en retraite sont dûs après 5 ans révolus d'ancienneté.
Compte tenu qu'aucun des salariés n'a à la date de clôture acquis cette ancienneté, aucun droit dont serait redevable la société n'est à constater ou à porter à connaissance.

ANNEXE - Liste des Filiales et Participations

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du Capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	CAHT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Filiales (+50% de détention)									
- SAS AIGP INGENIERIE	20 000	337 060	100%	20 000	20 000	0	1 808 917	180 672	40 000
- SAS AIGP SOLUTIONS	5 000	183 365	100%	5 000	5 000	0	480 258	70 247	25 000
- Sarl AIGP INGENIERIE (Suisse)	18 663	-3 476	100%	18 663	18 663	20 422	79 470	-3 476	0
- SCI FONCIERE AIGP	1 000	1er arrêté 31/12/20	99%	1 000	1 000	15 900	1er arrêté 31/12/20	1er arrêté 31/12/20	0
Participations (entre 10% et 50% de détention)									
- SAS ARCHImade Architectes	5 000	14 325	25%	5 000	5 000	2 709	94 017	14 325	0

* données au 31/12/2019
parité retenue 1€ = 1,09612 CHF pour le CAHT (taux moyen du 4ème tri.2019)
parité retenue 1€ = 1,0855 CHF pour le résultat (taux au 31/12/2019)